

Une convention collective parsemée de fautes



La convention collective 2018-2020 des techniciens ambulanciers paramédic (*sic*) contient une soixantaine de formes fautives impardonnables. L'ASULF les a relevées et a proposé des corrections aux signataires, la Corporation (*sic*) des services d'ambulance et la Fraternité des travailleurs [...] du préhospitalier. Pour l'heure, les parties n'ont pas réagi. Voici quelques perles de la convention, perles familières aux locuteurs québécois : « titre d'emploi » (appellation d'emploi), « zone d'opération » (zone d'exploitation), « fin de l'audition » ([...] de l'audience), « l'arbitre a juridiction » ([...] a compétence), « la somme à être payée » ([...] à payer), « période de probation » ([...] d'essai), « titulaire éligible » ([...] admissible), « tous les items » ([...] sujets), etc. Bref, ce sont des fautes courantes

connues, mais qu'il faudra corriger le plus rapidement possible. Le syndicat des techniciens ambulanciers et le regroupement patronal devraient prendre quelques heures pour étudier les propositions d'améliorations du français.

Vive la « disposition de dérogation » !

Les journalistes, les chroniqueurs et les parlementaires ne connaissent pas toujours l'expression « disposition de dérogation ». Ils utilisent habituellement l'impropriété *clause nonobstant* ou d'autres variantes. M. Auclair a relevé nombre de dérapages en avril (p. ex. : « La clause dérogatoire pour protéger le français... », *Le Devoir*, 22 avril) et il en a profité pour recommander la lecture de la [fiche](#) préparée sur le sujet aux membres de l'ASULF et aux internautes qui consultent le site Internet.

LA BANLIEUE DE QUÉBEC DESSERVIE COMME JAMAIS AUPARAVANT

Le tramway et son réseau, c'est une offre variée de modes de transport, adaptée à votre secteur et à vos besoins en déplacements. C'est aussi plus de flexibilité et de rapidité pour vous déplacer vers vos lieux de travail, d'études et de loisirs. **À vous d'embarquer!**



Une ville, une banlieue

Québec est une ville plus que modèle : elle a plusieurs banlieues ! La Municipalité publie une page publicitaire sous le titre : « Les banlieues [...] desservies comme jamais auparavant » (*Le Soleil*, 6 février, p. 19). Règle générale, une ville n'a qu'une banlieue. Le passage du singulier au pluriel est jugé comme un anglicisme par Jean Darbelnet (*Le français en contact avec l'anglais*, 1974). Le même phénomène conduit à « des argents », à « quartiers généraux » [...]. L'administration municipale aurait pu éviter l'anglicisme. Le plan du réseau nomme les municipalités ou les quartiers satellites. Les citoyens auraient bien compris l'accroche « La banlieue

desservie comme jamais [...] ». Il était inutile de propager l'anglicisme. Il faut quand même noter que l'administration municipale a modifié son placard dans *Ma ville*, sans doute à la suite de remarques de membres de l'ASULF.

SOMMAIRE

⇒ Renforcer la <i>Charte de la langue française</i>	2	⇒ Adhésions et renouvellements	3
⇒ Améliorer le terreau !	2	⇒ Nouvelle édition du <i>MULTIDICTIONNAIRE</i>	4
⇒ <i>L'Enseigne joyeuse</i> 2020-2021	3	⇒ Le <i>Dictionnaire des francophones</i>	4
⇒ En chantier : boîte à outils, citations, jeux de mots...	3	⇒ Recrutement : initiative heureuse	4
		⇒ Diffuser <i>L'Expression juste</i>	4



Renforcer la *Charte de la langue française*

L'intervention de l'État dans le dossier de la langue est lancée avec le dépôt du projet de loi n° 96. L'ASULF y voit, dans la nouvelle gouvernance linguistique, une réponse à sa demande maintes fois formulée de considérer que la première modification à apporter à la *Charte de la langue française*, celle qui conditionne toutes les autres, est de renforcer le statut de l'Office québécois de la langue française. L'ASULF, dans sa lettre du 20 février adressée au premier ministre, réitérait sa demande que le législateur donne à l'OQLF un statut à la mesure de l'importance de son rôle, qui est d'assurer le respect de la *Charte*. L'ASULF demande toujours aussi la mise en vigueur de l'article 1 du projet de loi n° 104, qui veut que l'État utilise uniquement la langue officielle dans ses communications écrites avec les autres gouvernements et avec les personnes morales établies au Québec. Notre organisme compte sur l'Administration pour assurer la qualité du français à titre de langue nationale commune.

Voilà que le projet de loi propose la mise sur pied d'un ministère pour assurer la gestion efficace des interventions en matière de langue,

surtout en matière de langue du travail et de francisation. De plus, la nomination d'un commissaire à la langue relevant de l'Assemblée nationale assurera la qualité et la neutralité des données portant sur la situation du français au Québec de manière plus efficace que le Conseil supérieur de la langue française a pu le faire depuis quelques années déjà.

L'ASULF aime rappeler que le statut de la langue est lié à sa qualité et que l'amélioration de la qualité de la langue renforce le statut de la langue. Pour préserver la qualité du français, l'État doit étendre son action au-delà de la stricte correction du français par l'officialisation linguistique ou par le règlement des plaintes. Il doit veiller à la maîtrise du français par tous les citoyens et les citoyennes du Québec. Le contrôle de l'immigration, qui exige un effort de francisation collectivement consenti, est aussi un facteur incontournable. Manifestement le projet de loi recule devant l'action à prendre dans ces deux dossiers. Espérons que la consultation en commission parlementaire permettra de démontrer la nécessité d'agir plus fermement pour assurer la pérennité de la langue et de la culture françaises en Amérique.

Améliorer le terreau !



Monsieur Jolin-Barrette,

Vous proposez de nombreuses mesures propres à renforcer la Charte de la langue française de 1977 ou ce qui en reste. Pour cela, vous alignez une brochette impressionnante de mesures qu'on jugera discriminatoires, vexatoires, irritantes, mesquines. Cependant, la majorité des Québécois francophones vous appuiera. Ils se rendent compte qu'il est minuit moins cinq, mais les mesures structurantes sont absentes.

Il faudra prévoir qu'on dénoncera les mesures annoncées : prépondérance du français dans l'affichage, service en français dans les commerces, limitation de l'accès aux cégeps anglais, perte de statut de villes bilingues, utilisation d'une disposition dérogatoire, etc.

On vous rappellera certainement que les pays tels qu'ils existent, normaux, ordinaires, n'ont pas besoin de semblables interventions étatiques. Le Québec n'a pas les moyens d'un pays normal et il doit utiliser des outils de derniers recours, souvent agaçants et, pour tout dire, provinciaux. Les mesures semblables sont inutiles dans les vrais États. Les sociétés et les citoyens, l'atmosphère, les influences du voisinage assurent l'ordinaire pour que les langues communes s'imposent comme l'air du temps. L'État doit améliorer le terreau dans lequel évolue et vit la langue commune.

Gaston Bernier



L'Enseigne joyeuse 2020-2021

Les gagnants du 5^e concours annuel de *L'Enseigne joyeuse* ont été proclamés lors de la Journée internationale de la Francophonie. Quatre enseignes ont été reconnues pour leur originalité et la qualité de la langue :

- 1^{er} prix : Ancre noire (entreprise de tatouage) ;
- 2^e prix : Bouche bée (dentisterie) ;
- 2^e prix ex aequo : Fraîchement bon (fruiterie) ;
- 3^e prix : Les copines cuisinent (repas cuisinés à emporter).

Les entreprises ont reçu un certificat de mérite et les trois membres de l'ASULF qui ont proposé les enseignes (Paul Rivard, Sophie Tremblay et Normand Bernier), des livres portant sur la qualité de la langue française.

Vingt-deux candidatures ont été adressées à l'ASULF au cours de l'année.

Le responsable du concours, Pierre Rivard, remercie les entreprises dont les enseignes ont été proposées, les auteurs des propositions et les membres du jury : Pierre Lincourt, Alain Bélanger et Jacques Sormany.



En chantier : boîte à outils, citations, jeux de mots...

Grâce à deux subventions, l'une de l'Office et l'autre du Secrétariat à la promotion et à la valorisation de la langue..., l'ASULF entreprend cinq chantiers en 2021.

D'abord, une boîte à outils d'une trentaine de répertoires essentiels aux remarqueurs au cours de leurs interventions, l'élaboration d'un recueil de citations avant tout québécoises portant sur la qualité de la langue, l'établissement d'une chronologie des faits de langue portant sur sa qualité ici mais aussi ailleurs.

Puis, afin d'offrir aux membres et aux administrateurs un meilleur suivi des dossiers de l'Association, l'établissement de tables alphabétiques des procès-verbaux des assemblées générales et des réunions du conseil d'administration tenues depuis sa fondation en 1986.

Enfin, sous l'égide de Pierre Rivard, l'ASULF poursuivra le programme *Jouer avec les mots*, inauguré en 2020 et on y entreprendra le développement d'une base de données globale de son fonctionnement, laquelle sera mise à la disposition tantôt de ses membres et tantôt de l'ensemble des internautes.

Il va sans dire que ces réalisations sont rendues possibles grâce à l'État québécois et aux membres bénévoles. Tous sont remerciés.

Adhésions et renouvellements

L'ASULF a reçu plusieurs nouvelles adhésions depuis la publication du placard publicitaire dans *Le Devoir* à l'occasion de la Semaine de français. Par ailleurs, en grande majorité, les membres ont déjà renouvelé leur adhésion. Leur contribution moyenne est toujours supérieure à 60 \$, alors que le montant exigible est de 30 \$. Des membres à vie continuent de verser une cotisation annuelle ! Il faut souligner également que plusieurs membres de l'Assemblée nationale ont accordé leur appui pécuniaire à l'Association depuis le début de l'année.

À titre de trésorier, je remercie les uns et les autres. L'apport de chacun est nécessaire à la promotion de la qualité de la langue, mission essentielle de l'ASULF.

Le trésorier,
Robert MacKay

Conseil d'administration

Présidente : Pierrette Vachon-L'Heureux
Vice-président : Jean-Guy Lavigne
Trésorier : Robert MacKay
Secrétaire : Pierre Rivard
Membres : Warou Igor Anate, Marie-Hélène Hébert, Marie-Laurence Larivière, Lola Lebrasseur, Henri Rallon, Sophie Tremblay

Secrétaire général

Gaston Bernier

Fondateur et président honoraire

Robert Auclair

Diffusion : distribution électronique illimitée ; tirage de l'imprimé selon les besoins
Périodicité : quatre fois l'an

Asulf 5000, boul. des Gradins, bureau 125
Québec G2J 1N3
Tél. et téléc. : 418 622-1509
asulf@globetrotter.net
www.asulf.org

L'adhésion à l'Association inclut l'abonnement à *L'Expression juste*. L'ASULF encourage la reproduction totale ou partielle des textes du bulletin à condition d'en mentionner la source.

L'Expression juste accepte que ses collaborateurs suivent l'orthographe rectifiée (1990).

Équipe de rédaction, numéro 85, juin 2021

Rédaction : Alain Bélanger, Gaston Bernier, Robert MacKay, Pierrette Vachon-L'Heureux

Révision : Yvon Delisle

Graphisme et mise en page : Marielle Carpentier

Coordination et relecture : Léone Tremblay

Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec

Bibliothèque nationale du Canada
ISSN 1209-434X



Nouvelle édition du *MULTIDICTIONNAIRE*

La septième édition du *Multidictionnaire* vient de paraître. Voici un extrait de la présentation de l'usuel par l'auteure, madame Marie-Éva de Villers.

« [...] la septième édition du *Multidictionnaire* comprend 300 nouveaux

mots et plus de 5000 articles enrichis. Sont ainsi répertoriés des néologismes désignant notamment les avancées de la médecine, les préoccupations écologiques, les technologies de l'information, la nouvelle économie, les notions sociologiques [...].

« La septième édition comporte quantité de nouvelles notes spécialisées qui explicitent les divers types de difficultés, [...] des notes encyclopédiques qui apportent des renseignements sur l'étymologie et des

compléments d'information sur les choses, les concepts désignés par les mots.

« L'inventaire des formes fautives, toujours accompagnées des formes justes correspondantes, constitue un élément distinctif du *Multidictionnaire*. Aucun ouvrage de référence ne traite de façon plus étoffée les emprunts à l'anglais, les faux amis et les calques. [...].

« Le *Multidictionnaire* comprend plus de 100 tableaux portant sur l'ensemble des notions fondamentales de la grammaire, de la syntaxe, du vocabulaire, de la typographie et de la correspondance. [...].

« [...] l'objectif visé par le *Multidictionnaire* est de constituer un mode d'emploi de la langue française sous toutes ses facettes, le plus complet possible. Fort heureusement, le sujet ne sera jamais épuisé ! »

Le *Dictionnaire des francophones*

« Le *Dictionnaire des francophones* (DDF) est un ouvrage numérique et collaboratif d'un genre nouveau. Il illustre le véritable "français commun" de la francophonie ». Qu'en est-il exactement ?

Gigantesque, le DDF contient 500 000 mots, soit cinq fois plus que *Le Grand Robert*, et il devrait doubler de taille d'ici quelques années. Il a été mis en ligne pendant la Semaine de la langue française et de la Francophonie. Il intègre sept dictionnaires.

La particularité du dictionnaire, c'est qu'il peut être enrichi par ses lecteurs et lectrices. Par exemple, on peut lire que, grâce à l'ajout d'un concitoyen, le mot COVID est féminin dans l'usage québécois, alors qu'il est masculin ailleurs.

Le DDF veut refléter les particularismes du français dans le monde. Ainsi, les mots biscuit et gâteau peuvent avoir des sens très différents dans le monde francophone. Le dictionnaire constitue une mise à plat de tous les français, que ce soit celui de la France, du Québec, de la Belgique ou de tout autre.

Comme l'explique Bernard Cerguiglini, président du comité scientifique du DDF, l'usuel reflète la modernité du français mondial.

Le président Macron est à l'origine de la réalisation propre à *décoincer* le français. Il a fait part de son souhait en 2018, lors d'un discours à l'Académie française.

Alain Bélanger

Recrutement : initiative heureuse

Paul Rivard, un membre de l'ASULF, a invité ses collègues d'une quarantaine de groupes ou réseaux dont il fait partie à adhérer à l'Association, à faire un don à cette dernière et à visiter le site www.asulf.org. Voici un extrait de l'invitation :

« Qu'il me soit permis d'inviter les membres du groupe à s'intéresser à une association dont je fais partie, l'Association pour le soutien et l'usage de la langue française. La mission qu'elle s'est donnée consiste à appuyer toute action en faveur de l'usage du français, mais aussi en faveur de sa qualité. L'organisme a plusieurs réalisations à son actif et de nombreux projets dont la réalisation nécessite toujours plus de forces vives et d'appuis. [...] Il n'est pas nécessaire de s'engager solennellement à participer aux activités de l'Association pour l'aider dans sa mission. On peut en devenir membre ou lui faire un don. [...] Je vous invite à aller voir le site et à l'explorer. »

Diffuser *L'Expression juste*

Un administrateur de l'ASULF, Jean-Guy Lavigne, a pris l'initiative de transmettre *L'Expression juste* de mars à ses amis et correspondants Internet. Il propose maintenant à ses collègues et à l'ensemble des membres de faire de même. C'est une excellente idée. Donc à chacun de jouer, de proposer la lecture du bulletin courant et même des livraisons antérieures (www.asulf.org).